



AVIS

Compte tenu des consignes gouvernementales, en date du 25 septembre 2020, à l'effet que la population et les institutions publiques sont invitées, peu importe le palier d'alerte de leur région, à limiter les contacts, les rassemblements et les activités sociales pour les 28 prochains jours, la Municipalité La Macaza s'y conformera en retournant à des Séances du conseil à huis clos, à partir du 29 septembre 2020, inclusivement.

La Municipalité tiendra ses citoyens au courant de tous nouveaux changements.